

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 novembre 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
Mme Marie LeBlanc, conseillère M. Frédéric Lagacé, conseiller
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Treize citoyens assistent à l'assemblée.

13 859

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 860

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2019.

ADOPTÉE

13 861

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2019

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'octobre 2019 au montant total de 624 007,51 \$.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE L'EXERCICE FINANCIER

Le trésorier dépose les deux états comparatifs de l'exercice financier courant requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

5. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le greffier reçoit la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires telle que déposée par tous les membres du Conseil.

13 862

6. ARRÉRAGES DE TAXES ET DE DROITS DE MUTATION

ATTENDU QUE, selon la résolution # 13 782 (10 juin 2019), le Conseil accordait un délai finissant le 4 novembre 2019 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2018 et antérieures (100 \$ et plus);

ATTENDU QU'en date du 11 novembre 2019, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à près de 27 500 \$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles prolonge ce délai jusqu'au 7 février 2020 16 h; au-delà de cette échéance, le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

13 863

7. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Antoine Jovet à titre de pompier volontaire du Service de protection contre les incendies de la Ville. Cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 12 mai 2020.

ADOPTÉE

13 864

8. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU les dispositions du règlement n° 698 concernant le comité consultatif d'urbanisme;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme M. Claude Bélanger membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Trois-Pistoles. M. Bélanger remplace M. Marcel Albert.

ADOPTÉE

13 865

9. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DALLE DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE: CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 2

ATTENDU QUE l'entreprise « Construction Béton 4 saisons » a présenté une demande de paiement pour les travaux exécutés en date du 31 octobre 2019 pour la réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (VTP-2019-05);

ATTENDU la recommandation de paiement approuvée par M. Mathieu Savard, ingénieur chez TR3E Experts-conseils inc., au montant de 222 403,08 \$ (taxes incluses) [réf. certificat de paiement n° 2, 31 oct. 2019];

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le paiement de 222 403,08 \$ (taxes incluses) à « Construction Béton 4 saisons » pour les travaux réalisés en date du 31 octobre 2019;

Que : le Conseil municipal précise que ce paiement est toutefois conditionnel à la réception des quittances requises des sous-traitants;

Que : cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt n° 832.

ADOPTÉE

13 866

10. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNAUX

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée pour et au nom de la Ville, par Mme Caroline Rioux, directrice du Service des loisirs, avec Monsieur Magella Gagnon relativement à l'entretien des sentiers de marche et de ski de fond dans les environs du Camping municipal et ce, pour la période du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020. L'entente est d'un montant forfaitaire de 5 100 \$ pour défrayer les coûts de la machinerie et le temps d'entretien.

ADOPTÉE

13 867

11. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire utiliser au besoin ce service;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, et le maire de Trois-Pistoles, M. Jean Pierre Rioux (ou en son absence le maire suppléant) afin de signer pour et au nom de la Ville une entente avec la FQM relativement audit service d'ingénierie et infrastructures.

ADOPTÉE

13 868

12. APPROBATION DU BUDGET 2019 DE LA RIIP

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins pour l'année 2019 chiffrent les revenus à 364 965 \$ et les charges à 96 890 \$;

Pour ce motif,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget d'exploitation 2019 de la RIIP de Trois-Pistoles et Les Escoumins.

ADOPTÉE

13 869

13. APPUI AU MAINTIEN DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

ATTENDU QUE l'école publique est la responsabilité de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

ATTENDU QU'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances, de répartition équitable des ressources et de subsidiarité;

ATTENDU QUE les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite de chaque élève jeune et adulte;

ATTENDU QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

ATTENDU QUE le maintien de la dernière école de village est une préoccupation importante pour conserver la vitalité de nos municipalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

ATTENDU QUE le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

ATTENDU QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

ATTENDU l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de maintenir la gouvernance actuelle des commissions scolaires tout en assurant son amélioration, puisque celles-ci représentent :

- une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité;
- une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants;

Que : le Conseil municipal demande également au ministre :

- d'arrimer la date des élections scolaires en même temps que les élections municipales afin de stimuler davantage le taux de participation au vote;
- de tenir compte de la réalité des régions en évitant de regrouper les services dans les grands centres;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, M. Jean-François Roberge, au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, M. Denis Tardif, et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE

13 870

14. CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour 2020 qui débiteront à 19 h 30 et qui se tiendront :

Lundi le 13 janvier	Lundi le 11 mai	Lundi le 14 septembre
Lundi le 10 février	Lundi le 8 juin	Mardi le 13 octobre
Lundi le 9 mars	Lundi le 13 juillet	Lundi le 9 novembre
Lundi le 13 avril	Lundi le 10 août	Lundi le 14 décembre

ADOPTÉE

15. SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Avis est donné par M. Jean Pierre Rioux, maire, que la séance extraordinaire au cours de laquelle seront adoptés le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisation 2020-2022 se tiendra le jeudi 12 décembre prochain à 19 h 30 dans la salle du conseil.

13 871

16. DIVERS (DONS ET AUTORISATION)

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- verse une aide financière de 2 000 \$ au Club de hockey sénior de Trois-Pistoles à titre d'aide pour la saison 2019-2020;
- fasse un don de 100 \$ au Club de motoneige les Pistolets inc. à titre d'aide pour la saison hivernale 2019-2020;
- autorise la tenue, le 7 décembre 2019, d'une parade comprenant des marcheurs et des coureurs organisée par l'École secondaire de Trois-Pistoles dans certaines rues de la Ville dans le cadre de la Fête des lumières et ce, conformément au trajet préalablement soumis.

ADOPTÉE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Une problématique de voisinage d'une entreprise située dans le secteur de la rue du Chanoine-Côté;
- Une demande d'aide financière de la Compagnie de navigation des

- Basques pour la réfection du traversier l'Héritage I;
- L'avancement d'un projet hôtelier près de la route 132;
 - Une démarche de la Ville pour faire modifier le processus de mise en candidatures pour les élections municipales.

13 872

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier